



Incident avec camping car

Par **dms**, le **29/04/2017** à **21:24**

bonjour;rnmerci a la personne qui pourra me renseigner.rnrnil y a 3 mois j'ai achete a un revendeur agrée un camping car pour une valeur de 35000 euros.je suis parti en region paca et apres 3 jours obligé de revenir car le cc presentait quelques defauts (fuites d'eau) le sav du revendeur a réparé cela sans pb, quelques temps plus tard obligé de ramener le cc au sav d'autres defauts ont été contatés et réparés sans pb.il y a peu nouveau depart pour l'espagne et la eclatement du pneu ar droit causant de gros degats dans l'habitacle du camping car , oblige de regagner la france avec europ assistance et laisser le cc chez le depanneur,lequel m'a fait remarquer que l'eclatement du pneu etait du a la bande de roulement defectueuse sachant que le controle technique ne date que de 5 mois et etait vierge contre qui puis je me retourner merci d'avance

Par **morobar**, le **30/04/2017** à **09:32**

Bonjour,rnSauf si le pneumatique était réchappé, l'incident survenu à la bande de roulement est imprévisible.rnJe crains que vous n'ayez guère de recours, sauf auprès de votre assureur si le tout risques est garanti.rnBien vérifier que la monte est correcte, en dimensions bien sur, mais aussi en capacité de vitesse de roulement.rnEnfin cherchez sur internet l'existence de nombreux incidents laissant penser à une défectuosité de fabrication de ce pneumatique;